

# Poursuite de la mise en place du service sanitaire

Année 2019 – 2020

## Objectif et principes du service sanitaire :

Objectif de la stratégie nationale de santé, le service sanitaire vise à permettre à tous les étudiants en santé de Normandie d'acquérir les connaissances liées aux enjeux de promotion et prévention de la santé (PPS) et d'assurer des actions de PPS auprès de publics divers (écoles, collèges, lycées, universités, établissements médico-sociaux,...)

Chaque étudiant en santé, en groupe interprofessionnel (infirmiers, médecins, pharmaciens, masseur-kinésithérapeutes et maïeuticiens), aura à réaliser une action de PPS encadré par des professionnels au cours d'un accueil d'une durée de 2 semaines (au choix des organismes de formation avec la répartition en page 3) :

**Du 2 mars au 13 mars 2020**

**Du 16 mars au 27 mars 2020**

Les étudiants en santé doivent réaliser une action concrète de promotion de la santé (prévention primaire), auprès de plusieurs personnes dans le respect de ces différentes étapes de l'action : phase diagnostic, appréciation des représentations, intervention adaptée au public, évaluation. Ne sont pas considérées comme des actions du SSES : les actions événementielles et les réalisations à l'attention d'une personne.

A l'issue de la réalisation de l'action de prévention, l'étudiant(e) en santé aura acquis les compétences qui feront l'objet d'une évaluation par l'équipe.

Les thématiques d'actions de prévention sont à renseigner dans la fiche et relèvent des priorités nationales et régionales.

## Critères de recevabilité

1- La qualité de l'accueil et de l'encadrement de l'étudiant(e) en santé

La structure d'accueil désigne un référent de proximité, un titulaire et si possible un suppléant, qui sont chargés d'assurer l'encadrement du groupe interprofessionnel d'étudiant(e)s en santé et d'optimiser les conditions de réalisation de l'action en PPS. Le référent de proximité doit disposer de suffisamment de temps dédié au SSES pour encadrer les étudiants.

2- La qualité de l'action

L'action doit s'inscrire dans une démarche globale de promotion de la santé

- L'action du SSES doit s'inscrire en complémentarité d'actions de prévention (et non en substitution) et réalisée dans le cadre d'un programme.
- Le programme est structuré et est inscrit dans la durée.

3- Le nombre d'étudiants accueillis

Au minimum 4 étudiants afin de garantir l'inter-professionnalité

## Critères de non recevabilité

1- les actions de communications ponctuelles et de préparation d'événement

2- les interventions individuelles réalisées en face-à-face

3- la réalisation d'actions autres que des actions de prévention primaire (exemples : toilettes, examens cliniques, actes techniques de dépistage,...)

4- les étudiants remplaçant du personnel de la structure d'accueil.

## **Rôles et missions du référent de proximité (titulaire et suppléant)**

Le référent de proximité n'est **pas nécessairement** un professionnel de santé.

Le référent de proximité organise le planning du groupe d'étudiants, planifie leurs interventions et informe les responsables des lieux d'intervention.

### - Accueil dans la structure d'accueil :

Afin de permettre l'intégration des étudiants au sein d'une équipe professionnelle, il est d'usage qu'à l'arrivée des étudiants, le responsable de la structure ou le référent de proximité, présente la structure, ses missions et activités, les membres de l'équipe et les moyens logistiques mis à disposition des étudiants.

Le référent de proximité présente le programme dans lequel s'inscrit l'action du SSES (contexte, partenaires, public visé par l'action, diagnostic, objectifs, autres actions, outils,...).

### - Accompagnement des étudiants dans leur apprentissage

Le référent de proximité doit faire preuve de disponibilité et organiser régulièrement des temps d'échanges avec les étudiants afin de favoriser leur implication et leur travail en inter-professionnalité et interdisciplinarité.

Des bilans d'étape réguliers doivent permettre d'apprécier l'état d'avancement du projet.

Avant que les étudiants n'interviennent auprès du public, le référent de proximité s'assure qu'ils sont suffisamment préparés, qu'ils aient les informations et la connaissance du public nécessaires, qu'ils ont travaillé eux-mêmes leur représentation, qu'ils aient les outils adaptés aux spécificités du public, qu'ils aient les compétences relationnelles suffisantes pour s'adresser au public.

Le référent de proximité et /ou tout professionnel impliqué dans le projet est présent lors des interventions auprès du public pour garantir la qualité des interventions auprès du public et la sécurité des étudiants.

L'accompagnement doit ainsi permettre aux étudiants de s'approprier le travail en interdisciplinarité, de mobiliser leurs savoirs et de développer les compétences en PPS notamment être initié à la démarche projet.

### - Evaluation des compétences acquises par l'étudiant

Au terme de ces 2 semaines d'accueil, le référent de proximité évalue les compétences acquises en PPS mises en œuvre au cours de ces 2 semaines.

## **Formation et accompagnement des référents de proximité**

Une formation de 2 journées dispensée par promotion santé Normandie (PSN, ex IREPS) est proposée aux référents de proximité titulaires aux dates suivantes selon les départements :

<b>FORMATION REFERENTS DE PROXIMITE EDUCATION NATIONALE (2 journées)</b>		
<b>TERRITOIRE</b>	<b>DATE</b>	<b>Participants</b>
<b>Manche</b>	14-15 novembre 2019	20
<b>Orne</b>	14-15 novembre 2019	20
<b>Calvados</b>	14-15 novembre 2019	40 (soit deux groupes)
<b>Eure</b>	14-15 novembre 2019	20 personnes
<b>Seine-Maritime</b>	Session 1-14-15 novembre 2019 Session 2-20-21 novembre 2019	40 (soit deux groupes)

### La convention

L'organisme de formation et le responsable de la structure ainsi que l'étudiant s'engagent à signer la convention (modèle type dans le guide).

### Transports des étudiants

Dès lors que les étudiants arrivent sur le lieu de la structure d'accueil, ils ne sont pas autorisés à utiliser leur véhicule personnel.

### Droits et devoirs des étudiants

- Deux semaines de présence effective sur les lieux d'accueil
- Possibilité d'absence excusée (informer le référent de proximité et le référent pédagogique)
- Respect, confidentialité, s'engager à respecter le règlement intérieur de la structure

### Document support

Le guide interactif du SSES rédigé par Promotion Santé Normandie (ex IREPS)

[https://docs.wixstatic.com/ugd/acc913\\_996b0b19e1a24ee5b05efd04f05cb21d.pdf](https://docs.wixstatic.com/ugd/acc913_996b0b19e1a24ee5b05efd04f05cb21d.pdf)

## **Périodes d'accueil du service sanitaire : 2 semaines de réalisation de l'action**

Répartition des organismes de formation

### **Subdivision Rouennaise**

#### **Du 2 mars au 13 mars 2020**

<b>IFSI</b> 2 <sup>e</sup> année	IFSI Evreux
	IFSI Fécamp Février
	CHU Rouen
<b>IFMK</b> 2 <sup>e</sup> année	IFMK La Musse
<b>Pharma</b> 5 <sup>e</sup> année	PHARMA Rouen
<b>Médecine</b> 3 <sup>e</sup> année	Rouen
<b>Maïeutique</b> 3 <sup>e</sup> 4 <sup>e</sup> année	ESF Rouen

#### **du 16 mars au 27 mars 2020**

<b>IFSI</b> 2 <sup>e</sup> année	IFSI LE HAVRE
	IFSI Dieppe
	CRF Bois Guillaume Février
	Rouvray Février
<b>IFMK</b> 2 <sup>e</sup> année	Rouen
<b>Pharma</b> 5 <sup>e</sup> année	PHARMA Rouen
<b>Médecine</b> 3 <sup>e</sup> année	Rouen
<b>Maïeutique</b> 3 <sup>e</sup> 4 <sup>e</sup> année	ESF Rouen

### **Subdivision Caennaise**

#### **Du 2 mars au 13 mars 2020**

<b>IFSI</b> 2 <sup>e</sup> année	IFSI CAEN
	Lisieux
	Saint-Lô
	IFSI FLERS
	IFSI VIRE Février
<b>IFMK</b> 2 <sup>e</sup> année	IFMK Alençon
<b>Pharma</b> 5 <sup>e</sup> année	PHARMA Caen
<b>Médecine</b> 3 <sup>e</sup> année	Caen
<b>Maïeutique</b> 3 <sup>e</sup> année	ESF Caen

#### **du 16 mars au 27 mars 2020**

<b>IFSI</b> 2 <sup>e</sup> année	Falaise Février
	Cherbourg
	Alençon
	Granville Février
	L'aigle
<b>IFMK</b> 2 <sup>e</sup> année	
<b>Pharma</b> 5 <sup>e</sup> année	PHARMA Caen
<b>Médecine</b> 3 <sup>e</sup> année	Caen
<b>Maïeutique</b> 3 <sup>e</sup> année	ESF Caen

Pour plus d'informations vous pouvez contacter Fabienne Cisterne et Sylvie Vial.

Et pour des demandes d'informations sur le questionnaire et autres vous pouvez adresser un mail à l'adresse suivante : [ars-normandie-service-sanitaire@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-service-sanitaire@ars.sante.fr)